

DEXIA INDEX

Sicav de droit belge
Catégorie OPCVM
Siège social: rue Royale 180, 1000 Bruxelles
R.C. Bruxelles 610.087

AVIS DE CONVOCATION À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE EXTRAORDINAIRE

Etant donné que le quorum requis par les dispositions légales n'a pas été atteint lors des assemblées générales extraordinaires tenues le 6 février 2004, les actionnaires sont invités à assister aux deux secondes assemblées générales extraordinaires qui se tiendront au siège social de la société, le 26 février 2004 respectivement à 10 h et 10 h 30, pour délibérer sur l'ordre du jour suivant:

Une première assemblée générale extraordinaire

ORDRE DU JOUR:

Dissolution et mise en liquidation du compartiment «SWITZERLAND»

1. Rapports

Lecture et examen:

- du rapport du conseil d'administration sur la proposition de dissolution du compartiment «SWITZERLAND» auquel est joint un état résumant la situation active et passive de ce compartiment au 31 décembre 2003;
- du rapport du commissaire de la société sur cet état.

2. Dissolution et mise en liquidation du compartiment

Proposition de décider la dissolution et la mise en liquidation du compartiment «SWITZERLAND»

3. Désignation de mandataires chargés de la liquidation et détermination de leurs pouvoirs et rémunération

Proposition de désigner les personnes proposées par le conseil d'administration en vue de procéder à la liquidation dudit compartiment et de leur conférer les pouvoirs les plus étendus prévus par les articles 186 et suivants du Code des Sociétés.

Le mandat sera exercé gratuitement.

Une seconde assemblée générale extraordinaire

ORDRE DU JOUR:

1. Clôture de liquidation du compartiment «SWITZERLAND»

a. Rapport des mandataires

Lecture et examen rapport des mandataires chargés de la liquidation du compartiment sous rubrique.

b. Approbation des comptes de liquidation

Proposition d'approuver les dispositions prises par les mandataires chargés de la liquidation pour l'emploi des valeurs du compartiment en liquidation.

c. Rapport du commissaire

Lecture et examen du rapport de contrôle du commissaire.

d. Décharge des mandataires chargés de la liquidation

Proposition de donner décharge pleine et entière aux mandataires spéciaux pour leur mission de liquidation du compartiment «SWITZERLAND».

e. Clôture de liquidation

Proposition de prononcer la clôture de la liquidation du compartiment «SWITZERLAND» qui cesse d'exister à la date de l'assemblée.

f. Lieu de conservation de livres et documents et consignation des sommes et valeurs

Proposition de décider que les livres et documents relatifs au compartiment clôturé seront conservés au siège social de la société et que les sommes et valeurs en souffrance seront déposées à la Banque Dépositaire.

g. Modifications des statuts

Proposition de modifier les articles 6, 12 et 17 des statuts faisant référence au compartiment ayant cessé d'exister.

2. Autres modifications des statuts

Proposition de modification de différents articles des statuts (articles 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 13, 14, 21, 22, 24, 26, 29 et article 33) afin de les adapter au Code des Sociétés, d'harmoniser le texte des statuts dans les deux langues et de rectifier quelques erreurs matérielles.

Ces assemblées générales extraordinaires statueront et décideront de manière valable, quel que soit la part de capital présente.

Pour pouvoir assister aux assemblées générales extraordinaires, les propriétaires d'actions nominatives doivent être inscrits dans le registre des actionnaires nominatives de la société cinq jours au plus tard avant les assemblées (le 20 février 2004) et les propriétaires d'actions au porteur doivent avoir déposé leurs actions, cinq jours au plus tard avant les assemblées (le 20 février 2004), aux guichets des établissements suivants:

En Belgique:	Dexia Banque Belgique
Au Grand-Duché de Luxembourg:	Dexia Banque Internationale à Luxembourg
Aux Pays-Bas:	Banque Artesia Nederland
En France:	Dexia Banque Privée France
En Suisse:	Dexia Banque Privée Suisse

Le conseil d'administration

Représentant pour la Suisse:
Dexia Privatbank (Schweiz)
Beethovenstrasse 48, case postale 970
8039 Zurich